DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE VERSONNEX

ARRETE n°2026-98

PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION À L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION RUE SAINT-MARTIN COMMUNE DE VERSONNEX

Le Maire de la commune de Versonnex,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant l'organisation d'une manifestation sur le territoire de la commune de Versonnex le dimanche 08 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la voie publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 – Fermeture temporaire de la circulation
La circulation de tous les véhicules sera interdite rue Saint-Martin, sur le territoire de la commune de Versonnex, le dimanche 08 novembre 2026, de 13 h 00 à 16 h 30.

Article 2 – Déviation de la circulation
Pendant la durée de la fermeture, les usagers seront invités à emprunter un itinéraire de déviation qui sera indiqué par une signalisation temporaire adaptée.

Article 3 – Exceptions
Les véhicules de secours, de police, de gendarmerie et de lutte contre l'incendie pourront accéder au périmètre fermé lorsque les conditions de sécurité le permettront.

Article 4 – Signalisation
La signalisation réglementaire nécessaire à la fermeture de la voie sera mise en place avant le début de la manifestation et maintenue pendant toute sa durée. Elle sera retirée dès la fin des restrictions de circulation.

Article 5 – Exécution
Les services municipaux et les forces de sécurité compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 – Publicité et recours
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les conditions prévues par la réglementation.

Fait à Versonnex, le 28 octobre 2026.
Monsieur Le Maire
Pierre MADER



Le Maire
Pierre MADER